

Musique - Aide aux développeurs d'artistes

La Ville de Rennes veut améliorer sur le territoire municipal, les conditions de formation et d'accompagnement professionnels des artistes locaux.

Pour cela elle souhaite s'appuyer sur un réseau de structures locales qui accompagnent les artistes dans leurs démarches de création, de recherche, de production et de diffusion de leurs œuvres.

Afin de soutenir ce réseau d'acteur, la Ville crée un dispositif intitulé « Aide aux développeurs d'artistes », dont l'objectif est d'apporter un soutien globalisé, forfaitisé et stable aux structures qui accompagnent durablement des artistes dans leur travail de création musicale, d'enregistrement, de création scénique et de recherche. Ce soutien permettra de leur donner une visibilité à moyen terme (3 ans) de leur développement en facilitant le financement de leur fonctionnement.

- Bénéficiaires : développeurs d'artistes, associations de productions, d'accompagnement artistique, dans le secteur de la musique implantés principalement à Rennes et travaillant avec des artistes professionnels rennais.

Critères d'évaluation des projets

CRITERES CONJONCTURELS

- La qualité et la solidité des projets artistiques proposés
Exigence artistique et culturelle (innovation, originalité, complémentarité, expérimentation)
Renouvellement des équipes, des artistes accompagnés
Cohérence et réalisme du budget présenté (respect de la réglementation sociale, etc.)

- La prise en compte des publics et des territoires pour une mise en partage de la culture
Présence à Rennes à travers la diffusion, la médiation ou toutes autres formes d'action culturelle, développement d'actions artistiques et culturelles auprès de différents publics, démarches participatives, ateliers, etc.

CRITERES STRUCTURELS

- Structuration
Degré de structuration de l'association (nbre de salariés permanents, nbre de projets ou d'équipes artistiques accompagnées, association émergente, en développement, dynamique ascendante ou constante, passage de palier, création d'emploi)

- Reconnaissance dont bénéficie l'acteur, son inscription dans les réseaux
Partenaires en coproduction et diffusion, rayonnement géographique
Soutien d'autres partenaires (publics et/ou privés) et en particulier les apports des structures culturelles rennaises et de l'agglomération
Capacité de l'association à développer des coopérations, des partenariats, des mutualisations

- Équilibre économique
Situation comptable et financière
Analyse du soutien des autres collectivités publiques et institutions culturelles

Une attention particulière sera portée aux structures qui franchissent une étape dans leur développement, qui envisagent notamment le renforcement de leur équipe, et aux structures qui accompagnent la création d'artistes émergents. Le projet d'inscription sur le territoire et en lien avec les habitants sera également un critère majeur de l'instruction.

Liste des documents à transmettre :

- Dossier de présentation du projet de l'association (production, création, diffusion, action culturelle, médiation, éducation artistique, etc.) avec un budget prévisionnel détaillé
- Copie des contrats de production conclus entre l'association et les artistes
- Copie de la licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité
- Copie des statuts de l'association, copie de parution au Journal Officiel, copie du récépissé préfectoral de déclaration, la liste des membres du bureau, nom du Président de l'association & adresse du siège social
- Bilan d'activités et financier de l'association à l'année N-1
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), N° de Siret, Code APE

Contact : Virginie Le Sénéchal
Chargée de mission Musique
v.lesenechal@rennesmetropole.fr
Tél.02 23 62 21 14

Ville de Rennes
Direction de Culture
CS 63 126 - 35031 Rennes cedex